

protection. Rien de surprenant qu'ils aient demandé à Québec quelqu'un pour maintenir la paix et la liberté des électeurs.

Je ne vois rien de repréhensible en cela; et en supposant même que l'honorable Président du Conseil aurait aidé "à organiser" ce parti d'hommes envoyés pour protéger les électeurs, il n'aurait fait que son devoir.

L'honorable député de Lévis a été rappelé à l'ordre avec raison par vous, M. l'Orateur, pour avoir parlé de l'élection de Québec-Centre en 1871;—nous n'avons pas droit de parler de faits antérieurs à l'élection de Charlevoix; c'est fort heureux pour l'honorable député de Charlevoix et regrettable pour nous; car nous aurions pu démontrer devant cette Chambre la manière peu scrupuleuse avec laquelle l'honorable député fait ses élections.

J'entends un honorable député faire remarque que cette élection de Québec-Centre fut faite par acclamation; je voudrais qu'il me fût permis de parler de cette élection. J'expliquerais, pourquoi cette élection paraît avoir été faite par acclamation. Je pourrais citer des faits qui feraient rougir de honte l'honorable député de Charlevoix: La majorité des électeurs de Québec-Centre voulaient supporter ma candidature dans cette élection, mais l'on sait que pour des raisons particulières que je pourrais donner au besoin, dans le but d'épargner à la ville de Québec le spectacle de scènes dégoûtantes comme nous en avons vu trop souvent, et dont je connaissais encore l'organisation dans cette élection, je refusai d'accepter la candidature. Je ne crains pas de dire que j'aurais pu être élu contre les efforts de l'honorable député de Charlevoix comme je l'ai été plus tard dans la division de Québec-Est,—en dépit des bandes de fiers-à-bras et d'assommeurs dont l'organisation est parfaitement connue à Québec.

M. CARON—Je désire appeler l'attention de M. l'Orateur sur le fait que l'honorable député n'est pas dans l'ordre.

M. PELLETIER—J'admets que je ne suis pas tout à fait dans l'ordre; aussi, je vais me restreindre à la question devant la Chambre. Je conçois que l'on n'aime pas à gauche, à avoir

des détails sur ces scènes scandaleuses, l'on sait ce que je pourrais dire si je pouvais parler de ces élections.

Je crois que l'honorable député de Charlevoix regrettera d'avoir porté cette question devant cette Chambre. Il devrait être le dernier homme à parler d'organisation de fiers-à-bras et d'intervention indue. Trop de souvenirs se rattachent au scandale du Pacifique pour...

Plusieurs voix—A l'ordre, à l'ordre!

M. PELLETIER—Je suis dans l'ordre. J'allais justement dire que l'honorable député de Charlevoix a admis qu'il avait été corrompu dans cette célèbre affaire du Pacifique et aussi qu'il avait corrompu les électeurs.

Hon. M. TUPPER—Je dois appeler votre attention, M. l'Orateur, sur le fait que l'honorable monsieur a accusé un honorable député d'avoir employé de l'argent pour corruption électorale.

M. L'ORATEUR—J'espère que l'honorable député se tiendra à la question devant cette Chambre.

M. PELLETIER—Durant l'élection de Charlevoix l'honorable député a admis qu'il avait reçu \$32,000 de l'argent de Sir Hugh Allan, et qu'il avait dépensé cette somme dans les élections.

M. L'ORATEUR—Cette admission a-t-elle été faite dans l'élection de Charlevoix?

M. PELLETIER—Certainement, dans une assemblée tenue à la Baie St. Paul, pendant cette élection.

M. DOMVILLE—Fameux coup d'épaulé!

M. BLANCHET—Vu que la question doit être portée devant un comité, je ne crois pas qu'il soit judicieux, sage et juste pour personne d'émettre une opinion sur la question avant que le comité ait fait son rapport.

Je désire néanmoins parler de quelques remarques faites par l'honorable député de Lévis. Je suis d'avis que cet honorable député devrait être le dernier homme à parler de violence et de troubles dans les élections. Au sujet de l'élection locale du comté de Lévis, l'honorable député a parlé de la police provinciale.

M. FRÉCHETTE—M. l'Orateur, je dois faire remarquer que l'honorable député n'est pas dans l'ordre.

M. L'ORATEUR—L'honorable député de Lévis a raison, et je ne puis